

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
Mission permanente auprès des Nations Unies



ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES  
78<sup>ème</sup> Session

SIXIEME COMMISSION

POINT 109 :

MESURES VISANT A ELIMINER LE TERRORISME INTERNATIONAL

Intervention de

Madame Mariam Sao

Conseiller

New York, le 02 au 04 octobre 2023

(Vérifier au prononcé)

M. le Président,

Je voudrais à l'entame de mon propos vous adresser les félicitations de ma délégation à la suite de votre élection à la présidence de la sixième commission. Vous pouvez compter sur lson appui et son soutien total dans le cadre de nos travaux.

Ma délégation souscrit pleinement aux déclarations faites par le Groupe africain, l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) et le Mouvement des pays non alignés (NAM).

Elle tient également à remercier le Secrétaire général pour l'élaboration du rapport sur les « Mesures visant à éliminer le terrorisme international », qui rend compte des mesures prises aux niveaux national et international, telles que communiquées par certains gouvernements et organisations internationales.

Le terrorisme représente une grave menace contre la paix et la sécurité mondiales, touchant ainsi des domaines d'activités de l'Organisation des Nations Unies, tels que le développement durable, les droits de l'homme et l'action humanitaire.

Toutefois, le terrorisme ne peut être assimilé à la lutte légitime que des peuples sous domination coloniale ou étrangère, ou sous occupation étrangère, mènent pour leur autodétermination et leur libération nationale, ni être associé à aucune religion, nationalité ou civilisation.

Des lors, la Mauritanie réitère son rejet total et déterminé de toute forme d'incitation à la haine religieuse et à l'intolérance qui incite à l'exclusion et au racisme contredisant ainsi les efforts internationaux visant à diffuser les valeurs de tolérance, de modération et de rejet de l'extrémisme.

C'est dans sa quête de la promotion des valeurs de coexistence, de dialogue dans les sociétés et de la diffusion d'une culture de paix, que la Mauritanie a accueillie avec satisfaction l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale sur « la promotion du dialogue interreligieux et interculturel et de la tolérance contre le discours de haine », présentée à l'initiative du Royaume du Maroc.

Monsieur le Président,

L'un des enseignements que la Mauritanie a tiré des deux décennies de lutte contre la violence des groupes terroristes est, qu'il est crucial de respecter l'état de droit et les droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme.

La Mauritanie est pleinement déterminée à mettre en œuvre les conventions, protocoles et résolutions de l'ONU relatifs à la lutte contre terrorisme tout en respectant les droits de l'homme et le droit international humanitaire.

La Mauritanie réitère sa condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, témoignant de ce fait son soutien au Bureau de lutte contre le terrorisme et les efforts qui sont faits sous la direction du Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov pour assurer une mise en œuvre harmonieuse et équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, du Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent et du renforcement des capacités.

Nous appuyons la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et estimons qu'il est essentiel de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies et sa capacité d'aider les États Membres à appliquer la Stratégie.

M. le Président,

La Mauritanie, à la recherche d'une solution, a ainsi adopté une approche multidimensionnelle, combinant des mesures préventives qui prend en compte les facteurs qui alimentent directement ou indirectement le terrorisme (tels que les causes de la radicalisation, les trafics de drogue et d'armes, etc.).

En janvier 2010, une commission chargée d'élaborer une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme a été mise en place. En juillet de la même année, une loi de lutte contre le terrorisme plus rigoureuse a été adoptée et la doctrine d'emploi des Forces armées a été rendue plus offensive afin de s'adapter à la nouvelle donne sécuritaire asymétrique.

Sur le terrain, des unités légères, mobiles, flexibles, armées et entraînées au combat en zone désertique – les groupements spéciaux d'intervention (GSI) – ont été créées pour la surveillance des espaces frontaliers.

En 2008, la partie septentrionale du pays a été déclarée zone militaire interdite. Le fait de conditionner tout déplacement de personnes ou de véhicules à une autorisation a facilité le repérage, l'interception et la fouille de tout convoi de véhicules qui entre dans cette zone.

La réponse mauritanienne s'est, en outre, appuyée sur une démarche idéologique qui met en exergue « la tradition de tolérance ».

L'approche de la Mauritanie, associe une option militaro sécuritaire renforcée et une démarche politique axée sur le développement.

C'est dans ce sens que de nouvelles villes, telles que Nbeiket Lahwach, Termessa, Bouratt et Chami, ont été créées dans des zones isolées pouvant servir de repaires aux terroristes. L'objectif étant ainsi de regrouper les habitants de ces zones et de leur assurer les services de base : eau, électricité, écoles, centres de santé, routes et connexion au réseau de téléphonie mobile.

M. le Président,

La lutte contre les activités terroristes reste la priorité absolue du gouvernement mauritanien.

La Mauritanie joue un rôle important dans le cadre du G5 Sahel dont elle assure la présidence actuelle. C'est dans ce cadre qu'elle a pu, d'abord sécuriser son territoire nationale grâce à une politique sécuritaire bien élaboré et mise en œuvre. Elle a aussi manifesté sa solidarité à l'égard des pays voisins en recevant plus de 100.000 réfugiés maliens sur notre territoire national d'où un coût très élevé supporté en grande partie par notre Budget National et au détriment de notre sécurité.

Le G5 sahel reste pour nous un cadre approprié pour faire face au terrorisme dans la région du Sahel.

Dans sa lutte contre les flux financiers illégaux, la Mauritanie s'est dotée de deux comités nationaux, le Comité national de lutte contre le financement du terrorisme et le Comité national de lutte contre le blanchiment d'argent, qui sont chargés d'améliorer la coordination interne du gouvernement sur ces questions. La Banque centrale a également commencé à imposer de nouvelles exigences de sécurité sur les transferts d'argent afin d'accroître la transparence de ses transactions

Le gouvernement mauritanien a également pris certaines mesures pour réglementer les transferts d'argent sur le vaste marché informel du pays, notamment en les limitant à ceux effectués par des opérateurs agréés par le gouvernement.

Monsieur le Président,

La Mauritanie salue le travail accompli jusqu'à présent par le comité spécial pour élaborer une convention globale sur le terrorisme international et appuie la proposition de convoquer une conférence de haut niveau sous les auspices des Nations Unies.

Convaincue que la lutte contre les dangers du terrorisme et de l'extrémisme exige la conjugaison des efforts de tous, la Mauritanie estime que la coopération pénale reste un outil clé pour lutter contre le terrorisme international et toutes autres formes de criminalité transnationale, en particulier dans la région du Sahel, confrontée à la menace terroriste et aux divers groupes criminels transfrontaliers.

Je vous remercie